

Note introductive

La demande d'avis consultatif

1. Le 8 octobre 2008, l'Assemblée générale a, à sa soixante-troisième session, adopté la résolution 63/3 par 77 voix contre 6, avec 74 abstentions, à l'issue d'un vote enregistré. Le texte intégral de la résolution contenant la demande d'avis consultatif est le suivant :

L'Assemblée générale,

Tenant compte des buts et principes des Nations Unies,

Ayant à l'esprit les fonctions et les pouvoirs que lui confère la Charte des Nations Unies,

Rappelant que, le 17 février 2008, les institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo ont déclaré leur indépendance vis-à-vis de la Serbie,

Consciente du fait que cet acte a suscité des réactions diverses de la part des Membres de l'Organisation des Nations Unies quant à la question de savoir s'il était conforme à l'ordre juridique international actuel,

Décide, conformément à l'Article 96 de la Charte des Nations Unies, de demander à la Cour internationale de Justice, en application de l'article 65 de son Statut, de donner un avis consultatif sur la question suivante :

« La déclaration unilatérale d'indépendance des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo est-elle conforme au droit international? »

Organisation du dossier

2. Établi en exécution de l'ordonnance du Président de la Cour internationale de Justice en date du 17 octobre 2008 et conformément au paragraphe 2 de l'article 65 du Statut de la Cour, le présent dossier contient les documents et autres éléments d'information de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les instruments internationaux qui sont susceptibles d'éclairer la question qui fait l'objet de la demande d'avis consultatif de la Cour. Ces documents sont présentés par numéro croissant, suivi de leur titre et le cas échéant de la cote officielle de l'Organisation des Nations Unies sous laquelle ils ont été publiés.

3. Le dossier s'articule en trois parties : **la partie I** qui comprend les documents de caractère général concernant la demande d'avis consultatif présentée par l'Assemblée générale, **la partie II** les documents concernant la création de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), l'administration du Kosovo et le processus de détermination du statut futur, et **la partie III** les documents concernant des questions juridiques de portée générale intéressant la demande adressée à la Cour.

4. Se voulant exhaustif mais aussi pertinent, le dossier fait un tour d'horizon de l'administration du Kosovo sous tous ses aspects par le biais de différents

documents des Nations Unies et autres. À l'exception de la section C de la partie II, où figurent tous les rapports du Secrétaire général sur la MINUK, toutes les autres sections proposent un choix de documents précédé d'un paragraphe introductif. La période sur laquelle porte la partie II du dossier commence en mars 1998, date de départ de l'engagement des Nations Unies au Kosovo, et se termine à différentes dates. Pour les événements survenus au Kosovo, à l'exception d'un règlement, la date à laquelle prend fin la période considérée est celle de la déclaration unilatérale d'indépendance en février 2008. Pour les autres documents de l'ONU, cette période prend fin en novembre 2008, date de présentation du rapport le plus récent du Secrétaire général.

Partie I

Documents concernant la demande d'avis consultatif présentée par l'Assemblée générale

5. Dans une lettre datée du 15 août 2008, adressée au Secrétaire général, le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies a présenté au nom de son pays une demande d'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'un point supplémentaire intitulé « Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la question de savoir si la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo est conforme au droit international », qui était accompagnée d'un mémoire explicatif (A/63/195 du 22 août 2008). **[Pièce n° 1]**

6. Le 17 septembre 2008, le Bureau a publié son premier rapport sur l'« Organisation de la soixante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale, l'adoption de l'ordre du jour et la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour où il recommandait l'inscription à l'ordre du jour du point complémentaire demandé par la Serbie », (A/63/250 du 17 septembre 2008). **[Pièce n° 2]**

7. À la 2^e séance plénière de sa soixante-troisième session, le 19 septembre 2008, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Bureau concernant l'inscription à l'ordre du jour du point complémentaire intitulé « Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice » sur la question de savoir si la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo est conforme au droit international et décidé qu'il serait examiné en séance plénière (A/63/PV.2). **[Pièce n° 3]**

8. Le 23 septembre 2008, la Serbie a, au titre du point 71 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, présenté un projet de résolution relatif à la demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la question de savoir si la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo est conforme au droit international (A/63/L.2 du 23 septembre 2008). **[Pièce n° 4]**

9. Sous le couvert d'une lettre datée du 1 octobre 2008, adressée au Président de l'Assemblée générale, le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies a présenté une note explicative concernant la demande (A/63/461 du 2 octobre 2008). **[Pièce n° 5]**

10. À la 22^e séance plénière de sa soixante-troisième session, le 8 octobre 2008, l'Assemblée générale a adopté le projet de résolution présenté par la Serbie par

77 voix contre 6 avec 74 abstentions, à l'issue d'un vote enregistré (A/63/PV.22).
[Pièce n° 6]

11. Résolution 63/3 de l'Assemblée générale, relative à la demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la question de savoir si la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo est conforme au droit international (A/RES/63/3 du 8 octobre 2008) [Pièce n° 7]

Partie II

Documents concernant la création de la MINUK et l'administration du Kosovo

A. L'engagement de l'ONU au Kosovo avant la création de la MINUK

12. La section A de la deuxième partie contient des documents concernant la période d'engagement de l'ONU au Kosovo depuis mars 1998 jusqu'à la création de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Elle comprend les résolutions du Conseil de sécurité, les rapports présentés au Conseil de sécurité par le Secrétaire général en application des résolutions 1160 (1998), 1999 (1998) et 1203 (1998), les déclarations du Président du Conseil de sécurité et une communication officielle adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de la Yougoslavie. En général, ces documents rendent compte de l'évolution de la situation en Yougoslavie et au Kosovo, en particulier, et des délibérations du Conseil de sécurité sur la question. Les rapports du Secrétaire général renseignent sur la surveillance du régime des sanctions imposées à la République fédérale de Yougoslavie, la situation des droits de l'homme et l'action humanitaire dans la région et donnent des informations sur les activités menées par l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

13. Procès-verbal provisoire de la 3868^e séance du Conseil de sécurité (cinquante-troisième année), tenue le mardi 31 mars 1998 à 15 h 30 (S/PV.3868) [Pièce n° 8]

14. Résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité adoptée le 31 mars 1998 [S/RES/1160 (1998)] [Pièce n° 9]

15. Rapport du Secrétaire général établi en application de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité (S/1998/361 du 30 avril 1998) [Pièce n° 10]

16. Rapport du Secrétaire général établi en application de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité (S/1998/470 du 4 juin 1998) [Pièce n° 11]

17. Rapport du Secrétaire général établi en application de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité (S/1998/608 du 2 juillet 1998) [Pièce n° 12]

18. Rapport du Secrétaire général établi en application de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité (S/1998/712 du 5 août 1998) [Pièce n° 13]

19. Déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/1998/25 du 24 août 1998) [Pièce n° 14]

20. Rapport du Secrétaire général établi en application de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité (S/1998/834 du 4 septembre 1998) **[Pièce n° 15]**
21. Rapport du Secrétaire général établi en application de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité (S/1998/834/Add.1 du 21 septembre 1998) **[Pièce n° 16]**
22. Résolution 1199 (1998) du Conseil de sécurité adoptée le 23 septembre 1998 [S/RES/1199 (1998)] **[Pièce n° 17]**
23. Rapport du Secrétaire général établi en application des résolutions 1160 (1998) et 1199 (1998) du Conseil de sécurité (S/1998/912 du 3 octobre 1998) **[Pièce n° 18]**
24. Lettre datée du 14 octobre 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant le document par lequel le Gouvernement de la République yougoslave de Serbie a approuvé l'accord conclu par le Président de la République fédérale de Yougoslavie, M. Slobodan Milosevic, et l'Envoyé spécial des États-Unis, M. Richard Holbrooke (S/1998/953 du 14 octobre 1998) **[Pièce n° 19]**
25. Résolution 1203 (1998) du Conseil de sécurité adoptée le 24 octobre 1998 [S/RES/1203 (1998)] **[Pièce n° 20]**
26. Rapport du Secrétaire général établi en application des résolutions 1160 (1998), 1199 (1998) et 1203 (1998) du Conseil de sécurité (S/1998/1068 du 12 novembre 1998) **[Pièce n° 21]**
27. Rapport du Secrétaire général établi en application des résolutions 1160 (1998), 1199 (1998) et 1203 (1998) du Conseil de sécurité (S/1998/1147 du 4 décembre 1998) **[Pièce n° 22]**
28. Rapport du Secrétaire général établi en application des résolutions 1160 (1998), 1199 (1998) et 1203 (1998) du Conseil de sécurité (S/1998/1221 du 24 décembre 1998) **[Pièce n° 23]**
29. Déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/1999/2 du 19 janvier 1999) **[Pièce n° 24]**
30. Déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/1999/5 du 29 janvier 1999) **[Pièce n° 25]**
31. Rapport du Secrétaire général établi en application des résolutions 1160 (1998), 1199 (1998) et 1203 (1998) du Conseil de sécurité (S/1999/99 du 30 janvier 1999) **[Pièce n° 26]**
32. Rapport du Secrétaire général établi en application des résolutions 1160 (1998), 1199 (1998) et 1203 (1998) du Conseil de sécurité (S/1999/293 du 17 mars 1999) **[Pièce n° 27]**
33. Résolution 1239 (1999) du Conseil de sécurité adoptée le 14 mai 1999 [S/RES/1239 (1999)] **[Pièce n° 28]**

B. Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité

34. Cette section contient les documents de travail qui ont conduit à l'adoption le 10 juin 1999 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et les documents dont il est question dans la résolution.

35. Lettre datée du 6 mai 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant le texte de la déclaration publiée par le Président de la réunion des ministres des affaires étrangères du G-8 sur les principes généraux concernant la solution politique de la crise du Kosovo (S/1999/516 du 6 mai 1999) [Pièce n° 29]

36. Lettre datée du 4 juin 1999, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant les accords de Rambouillet : accord intérimaire pour la paix et l'autonomie au Kosovo (S/1999/648 du 7 juin 1999) [Pièce n° 30]

37. Lettre datée du 7 juin 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant l'accord sur les principes (plan de paix) visant à trouver une solution à la crise du Kosovo, présenté aux responsables de la République fédérale de Yougoslavie par le Président finlandais, Martti Ahtisaari, représentant l'Union européenne, et Viktor Chernomyrdin, Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie (S/1999/649 du 7 juin 1999) [Pièce n° 31]

38. Accord technique militaire conclu le 9 juin 1999 entre la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et les gouvernements de la République fédérale de Yougoslavie et de la République de Serbie (*Source* : site Web de l'OTAN) [Pièce n° 32]

39. Procès-verbal provisoire de la 4011^e séance du Conseil de sécurité (cinquante-quatrième année), tenue le 10 juin 1999 à 12 h 15 [S/PV.4011 et S/PV.4011 (Resumption 1)] [Pièce n° 33]

40. Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité adoptée le 10 juin 1999 [S/RES/1244 (1999)] [Pièce n° 34]

C. Rapports présentés au Conseil de sécurité par le Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, déclarations du Président et communications officielles reçues des États Membres

41. La présente section contient, en ordre chronologique, les rapports présentés au Conseil de sécurité par le Secrétaire général en application de la résolution 1244 (1999), les déclarations du Président du Conseil de sécurité et les communications officielles reçues d'États Membres. Les rapports du Secrétaire général, publiés chaque trimestre, décrivent en détail l'ensemble des activités de la MINUK, la structure de la Mission, ses attributions et ses compétences, le concept général d'opérations et la relation entre la MINUK et les organisations internationales qui ont joué un rôle fondamental dans les quatre piliers de la Mission, à savoir l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Ils fournissent des

actualisations et des évaluations périodiques des conditions de sécurité, de la situation politique, économique et humanitaire et du renforcement des capacités et des institutions, en particulier la création d'un nouveau cadre constitutionnel pour l'autonomie provisoire du Kosovo, la création et le fonctionnement des institutions provisoires d'administration autonome et des autres structures administratives créées en application du cadre constitutionnel, le transfert des compétences aux institutions provisoires d'administration autonome, les élections municipales et générales et le dialogue entre Pristina et Belgrade, et proposent des évaluations techniques de l'application des Normes pour le Kosovo. Pendant plusieurs années, les règlements de la MINUK ont été joints en annexe, pour information, aux rapports que le Secrétaire général présentait au Conseil de sécurité. Ces annexes ne sont pas reproduites dans la présente section. Les règlements de la MINUK pertinents figurent néanmoins à la section F ci-après.

42. Rapport du Secrétaire général établi en application du paragraphe 10 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité (S/1999/672 du 12 juin 1999) **[Pièce n° 35]**
43. Lettre datée du 17 juin 1999, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/1999/689 du 17 juin 1999) **[Pièce n° 36]**
44. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/1999/779 du 12 juillet 1999) **[Pièce n° 37]**
45. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/1999/987 du 16 septembre 1999) **[Pièce n° 38]**
46. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/1999/987/Add.1 du 26 octobre 1999) **[Pièce n° 39]**
47. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/1999/1250 du 23 décembre 1999) **[Pièce n° 40]**
48. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2000/177 du 3 mars 2000) **[Pièce n° 41]**
49. Lettre datée du 14 avril 2000, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/2000/320 du 17 avril 2000) **[Pièce n° 42]**
50. Rapport de la Mission du Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité (S/2000/363 du 29 avril 2000) **[Pièce n° 43]**
51. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2000/538 du 6 juin 2000) **[Pièce n° 44]**
52. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2000/878 du 18 septembre 2000) **[Pièce n° 45]**
53. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2000/1196 du 15 décembre 2000) **[Pièce n° 46]**
54. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2001/218 du 13 mars 2001) **[Pièce n° 47]**
55. Déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2001/8 du 16 mars 2001) **[Pièce n° 48]**

56. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2001/565 du 7 juin 2001) **[Pièce n° 49]**
57. Rapport de la Mission du Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité (S/2001/600 du 19 juin 2001) **[Pièce n° 50]**
58. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2001/926 du 2 octobre 2001) **[Pièce n° 51]**
59. Déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2001/27 du 5 octobre 2001) **[Pièce n° 52]**
60. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2002/62 du 15 janvier 2002) **[Pièce n° 53]**
61. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2002/436 du 22 avril 2002) **[Pièce n° 54]**
62. Déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2002/11 du 24 avril 2002) **[Pièce n° 55]**
63. Déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2002/16 du 24 mai 2002) **[Pièce n° 56]**
64. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2002/779 du 17 juillet 2002) **[Pièce n° 57]**
65. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2002/1126 du 9 octobre 2002) **[Pièce n° 58]**
66. Communiqué de presse de la MINUK concernant les Normes pour le Kosovo (UNMIK/PR/1078 du 10 décembre 2003) **[Pièce n° 59]**
67. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2003/113 du 29 janvier 2003) **[Pièce n° 60]**
68. Déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2003/1 du 6 février 2003) **[Pièce n° 61]**
69. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2003/421 du 14 avril 2003) **[Pièce n° 62]**
70. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2003/675 du 26 juin 2003) **[Pièce n° 63]**
71. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2003/996 du 15 octobre 2003) **[Pièce n° 64]**
72. Déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2003/26 du 12 décembre 2003) **[Pièce n° 65]**
73. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2004/71 du 26 janvier 2004) **[Pièce n° 66]**
74. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2004/348 du 30 avril 2004) **[Pièce n° 67]**
75. Déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2004/13 du 30 avril 2004) **[Pièce n° 68]**

76. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2004/613 du 30 juillet 2004) **[Pièce n° 69]**
77. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2004/907 du 17 novembre 2004) **[Pièce n° 70]**
78. Lettre datée du 17 novembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2004/932 du 30 novembre 2004) **[Pièce n° 71]**
79. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2005/88 du 14 février 2005) **[Pièce n° 72]**
80. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2005/335 du 23 mai 2005) **[Pièce n° 73]**
81. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, rectificatif (S/2005/335/Corr.1 du 26 mai 2005) **[Pièce n° 74]**
82. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2006/45 du 25 janvier 2006) **[Pièce n° 75]**
83. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2006/361 du 5 juin 2006) **[Pièce n° 76]**
84. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2006/707 du 1^{er} septembre 2006) **[Pièce n° 77]**
85. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2006/906 du 20 novembre 2006) **[Pièce n° 78]**
86. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2007/134 du 9 mars 2007) **[Pièce n° 79]**
87. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2007/395 du 29 juin 2007). **[Pièce n° 80]**
88. Lettre datée du 10 juillet 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2007/427 du 12 juillet 2007) **[Pièce n° 81]**
89. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2007/582 du 28 septembre 2007) **[Pièce n° 82]**
90. Lettre datée du 11 octobre 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2007/606 du 15 octobre 2007) **[Pièce n° 83]**
91. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2007/768 du 3 janvier 2008) **[Pièce n° 84]**
92. Lettre datée du 4 janvier 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/7 du 7 janvier 2008) **[Pièce n° 85]**
93. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2008/211 du 28 mars 2008) **[Pièce n° 86]**

94. Lettre datée du 17 avril 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/260 du 18 avril 2008). **[Pièce n° 87]**

95. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2008/354 du 12 juin 2008). **[Pièce n° 88]**

96. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2008/458 du 15 juillet 2008) **[Pièce n° 89]**

97. Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2008/692 du 24 novembre 2008) **[Pièce n° 90]**

98. Déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2008/44 du 26 novembre 2008) **[Pièce n° 91]**

D. Procès-verbaux provisoires du Conseil de sécurité

99. On trouvera dans la présente section une liste chronologique des procès-verbaux des séances du Conseil de sécurité consacrées aux rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la MINUK et l'évolution de la situation au Kosovo en général. Ces procès-verbaux rendent compte des prises de position des membres du Conseil de sécurité sur divers aspects de l'administration des Nations Unies au Kosovo.

100. Procès-verbal provisoire de la 4138^e séance du Conseil de sécurité (cinquante-cinquième année), tenue le jeudi 11 mai 2000 à 10 h 50 (S/PV.4138) **[Pièce n° 92]**

101. Procès-verbal provisoire de la 4153^e séance du Conseil de sécurité (cinquante-cinquième année), tenue le vendredi 9 juin 2000 à 10 h 30 (S/PV.4153) **[Pièce n° 93]**

102. Procès-verbal provisoire de la 4200^e séance du Conseil de sécurité (cinquante-cinquième année), tenue le mercredi 27 septembre 2000 à 15 heures (S/PV.4200) **[Pièce n° 94]**

103. Procès-verbal provisoire de la 4225^e séance du Conseil de sécurité (cinquante-cinquième année), tenue le jeudi 16 novembre 2000 à 10 h 45 (S/PV.4225) **[Pièce n° 95]**

104. Procès-verbal provisoire de la 4258^e séance du Conseil de sécurité (cinquante-sixième année), tenue le jeudi 18 janvier 2001 à 10 heures (S/PV.4258) **[Pièce n° 96]**

105. Procès-verbal provisoire de la 4298^e séance du Conseil de sécurité (cinquante-sixième année), tenue le vendredi 16 mars 2001 à 18 h 40 (S/PV.4298) **[Pièce n° 97]**

106. Procès-verbal provisoire de la 4331^e séance du Conseil de sécurité (cinquante-sixième année), tenue le mardi 19 juin 2001 à 16 heures (S/PV.4331) **[Pièce n° 98]**

107. Procès-verbal provisoire de la 4335^e séance du Conseil de sécurité (cinquante-sixième année), tenue le vendredi 22 juin 2001 à 10 heures (S/PV.4335) **[Pièce n° 99]**

108. Procès-verbal provisoire de la 4387^e séance du Conseil de sécurité (cinquante-sixième année), tenue le vendredi 5 octobre 2001 à 10 h 35 (S/PV.4387) **[Pièce n° 100]**

109. Procès-verbal provisoire de la 4430^e séance du Conseil de sécurité (cinquante-sixième année), tenue le mardi 27 novembre 2001 à 15 h 30 (S/PV.4430) **[Pièce n° 101]**

110. Procès-verbal provisoire de la 4454^e séance du Conseil de sécurité (cinquante-septième année), tenue le lundi 21 janvier 2002 à 10 heures (S/PV.4454) **[Pièce n° 102]**

111. Procès-verbal provisoire de la 4518^e séance du Conseil de sécurité (cinquante-septième année), tenue le mercredi 24 avril 2002 à 10 h 40 (S/PV.4518) **[Pièce n° 103]**

112. Procès-verbal provisoire de la 4559^e séance du Conseil de sécurité (cinquante-septième année), tenue le mercredi 26 juin 2002 à 10 h 30 (S/PV.4559) **[Pièce n° 104]**

113. Procès-verbal provisoire de la 4592^e séance du Conseil de sécurité (cinquante-septième année), tenue le mardi 30 juillet 2002 à 10 h 30 (S/PV.4592) **[Pièce n° 105]**

114. Procès-verbal provisoire de la 4702^e séance du Conseil de sécurité (cinquante-huitième année), tenue le jeudi 6 février 2003 à 10 heures (S/PV.4702) **[Pièce n° 106]**

115. Procès-verbal provisoire de la 4742^e séance du Conseil de sécurité (cinquante-huitième année), tenue le mercredi 23 avril 2003 à 10 h 30 (S/PV.4742) **[Pièce n° 107]**

116. Procès-verbal provisoire de la 4886^e séance du Conseil de sécurité (cinquante-huitième année), tenue le mercredi 17 décembre 2003 à 10 heures (S/PV.4886) **[Pièce n° 108]**

117. Procès-verbal provisoire de la 5188^e séance du Conseil de sécurité (soixantième année), tenue le vendredi 27 mai 2005 à 10 heures (S/PV.5188) **[Pièce n° 109]**

118. Procès-verbal provisoire de la 5289^e séance du Conseil de sécurité (soixantième année), tenue le lundi 24 octobre 2005 à 10 heures (S/PV.5289) **[Pièce n° 110]**

119. Procès-verbal provisoire de la 5373^e séance du Conseil de sécurité (soixante et unième année), tenue le mardi 14 février 2006 à 11 h 25 (S/PV.5373) **[Pièce n° 111]**

120. Procès-verbal provisoire de la 5588^e séance du Conseil de sécurité (soixante et unième année), tenue le mercredi 13 décembre 2006 à 15 heures (S/PV.5588) **[Pièce n° 112]**

121. Procès-verbal provisoire de la 5672^e séance du Conseil de sécurité (soixante-deuxième année), tenue le mercredi 2 mai 2007 à 12 h 10 (S/PV.5672) **[Pièce n° 113]**

122. Procès-verbal provisoire de la 5673^e séance du Conseil de sécurité (soixante-deuxième année), tenue le jeudi 10 mai 2007 à 10 heures (S/PV.5673) **[Pièce n° 114]**

123. Procès-verbal provisoire de la 5821^e séance du Conseil de sécurité (soixante-troisième année), tenue le mercredi 16 janvier 2008 à 15 heures (S/PV.5821) **[Pièce n° 115]**

124. Lettre datée du 12 février 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/92 du 12 février 2008) **[Pièce n° 116]**

125. Lettre datée du 17 février 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/103 du 17 février 2008) **[Pièce n° 117]**

126. Lettre datée du 17 février 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/104 du 17 février 2008) **[Pièce n° 118]**

127. Procès-verbal provisoire de la 5839^e séance du Conseil de sécurité (soixante-troisième année), tenue le lundi 18 février 2008 à 15 heures (S/PV.5839) **[Pièce n° 119]**

128. Procès-verbal provisoire de la 5850^e séance du Conseil de sécurité (soixante-troisième année), tenue le mardi 11 mars 2008 à 15 heures (S/PV.5850) **[Pièce n° 120]**

129. Lettre datée du 17 juin 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/401 du 17 juin 2008) **[Pièce n° 121]**

130. Procès-verbal provisoire de la 5917^e séance du Conseil de sécurité (soixante-troisième année), tenue le vendredi 20 juin 2008 à 10 heures (S/PV.5917) **[Pièce n° 122]**

131. Procès-verbal provisoire de la 5944^e séance du Conseil de sécurité (soixante-troisième année), tenue le vendredi 25 juillet 2008 à 10 heures (S/PV.5944) **[Pièce n° 123]**

132. Procès-verbal provisoire de la 6025^e séance du Conseil de sécurité (soixante-troisième année), tenue le mercredi 26 novembre 2008 à 15 heures (S/PV.6025) **[Pièce n° 124]**

E. Rapports de la KFOR

133. On trouvera dans la présente section une sélection de rapports mensuels de 1999 et de 2008 communiqués par la présence internationale de sécurité (KFOR) sur ses opérations au Kosovo conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Ces rapports donnent une description représentative des activités de la KFOR au Kosovo.

134. Lettre datée du 17 juin 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1999/692 du 17 juin 1999) **[Pièce n° 125]**

135. Lettre datée du 8 juillet 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1999/767 du 8 juillet 1999) **[Pièce n° 126]**

136. Lettre datée du 10 août 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1999/868 du 10 août 1999) **[Pièce n° 127]**

137. Lettre datée du 15 septembre 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1999/982 du 15 septembre 1999) **[Pièce n° 128]**

138. Lettre datée du 15 octobre 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1999/1062 du 15 octobre 1999) **[Pièce n° 129]**
139. Lettre datée du 18 novembre 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1999/1185 du 18 novembre 1999) **[Pièce n° 130]**
140. Lettre datée du 17 décembre 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1999/1266 du 20 décembre 1999) **[Pièce n° 131]**
141. Lettre datée du 8 février 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/89 du 11 février 2008) **[Pièce n° 132]**
142. Lettre datée du 26 mars 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/204 du 26 mars 2008) **[Pièce n° 133]**
143. Lettre datée du 16 mai 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/331 du 16 mai 2008) **[Pièce n° 134]**
144. Lettre datée du 3 juin 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/362 du 4 juin 2008) **[Pièce n° 135]**
145. Lettre datée du 21 juillet 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/477 du 22 juillet 2008) **[Pièce n° 136]**
146. Lettre datée du 10 septembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/600 du 12 septembre 2008) **[Pièce n° 137]**

F. Règlements de la MINUK

147. On trouvera dans la présente section un choix de règlements adoptés par la MINUK de 1999 à ce jour, qui font partie du droit applicable au Kosovo, de même que certains règlements relatifs au cadre juridique de l'administration assurée par la MINUK, à ses pouvoirs et compétences, à la création d'institutions et au transfert progressif des pouvoirs de la MINUK aux institutions locales, en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Par la suite, lorsque la compétence législative dans de nombreux domaines a été transférée à l'Assemblée du Kosovo, les textes à caractère législatif pris par celle-ci ont été promulgués par le Représentant spécial du Secrétaire général, avec les modifications nécessaires.
148. Règlement n° 1999/1 sur l'Autorité de l'administration intérimaire au Kosovo (UNMIK/REG/1999/1 du 25 juillet 1999); règlement n° 1999/25 portant amendement au règlement n° 1999/1 de la MINUK sur les pouvoirs de l'Administration intérimaire au Kosovo (UNMIK/REG/1999/25 du 12 décembre 1999); règlement n° 2000/54 portant modification du règlement n° 1999/1 de la MINUK, tel qu'amendé, sur les pouvoirs de l'Administration intérimaire au Kosovo (UNMIK/REG/2000/54 du 27 septembre 2000) **[Pièces n°s 138, 139, 140]**
149. Règlement n° 1999/8 sur la création du Corps de protection du Kosovo (UNMIK/REG/1999/8 du 20 septembre 1999) **[Pièce n° 141]**
150. Règlement n° 1999/10 sur l'abrogation de la législation discriminatoire relative au logement et aux droits immobiliers (UNMIK/REG/1999/10 du 13 octobre 1999) **[Pièce n° 142]**

151. Règlement n° 1999/16 sur la création de l'Autorité budgétaire centrale du Kosovo et des questions connexes (UNMIK/REG/1999/16 du 6 novembre 1999) **[Pièce n° 143]**

152. Règlement n° 2001/24 portant modification du règlement n° 1999/20 sur l'Office des services bancaires et des paiements du Kosovo (UNMIK/REG/2001/24 du 1^{er} octobre 2001) **[Pièce n° 144]**

153. Règlement n° 1999/23 concernant la création de la Direction du logement et des biens immeubles et de la Commission des litiges relatifs au logement et aux biens immeubles (UNMIK/REG/1999/23 du 15 novembre 1999) **[Pièce n° 145]**

154. Règlement n° 1999/24 sur la loi applicable au Kosovo (UNMIK/REG/1999/24 du 12 décembre 1999); règlement n° 2000/59 portant modification du règlement n° 1999/24 sur la loi applicable au Kosovo (UNMIK/REG/2000/59 du 27 octobre 2000) **[Pièces n°s 146, 147]**

155. Règlement n° 2000/1 sur la structure administrative intérimaire mixte au Kosovo (UNMIK/REG/2000/1 du 14 janvier 2000) **[Pièce n° 148]**

156. Règlement n° 2000/13 sur le Bureau central de l'état civil (UNMIK/REG/2000/13 du 17 mars 2000) **[Pièce n° 149]**

157. Règlement n° 2000/18 sur les documents de voyage (UNMIK/REG/2000/18 du 29 mars 2000) **[Pièce n° 150]**

158. Règlement n° 2000/38 sur la création d'un bureau de l'Ombudsman au Kosovo (UNMIK/REG/2000/38 du 30 juin 2000); règlement n° 2006/6 relatif au fonctionnement du Bureau du Médiateur au Kosovo (UNMIK/REG/2006/6 du 16 février 2006) **[Pièces n°s 151, 152]**

159. Règlement n° 2000/42 concernant la création et le fonctionnement de bureaux de liaison au Kosovo (UNMIK/REG/2000/42 du 10 juillet 2000) **[Pièce n° 153]**

160. Règlement n° 2000/45 portant sur l'autonomie des municipalités au Kosovo (UNMIK/REG/2000/45 du 11 août 2000) **[Pièce n° 154]**

161. Règlement n° 2000/47 relatif aux statut, privilèges et immunités de la KFOR, de la MINUK et de leur personnel au Kosovo (UNMIK/REG/2000/47 du 18 août 2000) **[Pièce n° 155]**

162. Règlement n° 2001/9 relatif à un cadre constitutionnel pour un gouvernement autonome provisoire au Kosovo (UNMIK/REG/2001/9 du 15 mai 2001); règlement n° 2002/9 relatif à la modification apportée au Cadre constitutionnel pour un gouvernement autonome provisoire (UNMIK/REG/2002/9 du 3 mai 2002) **[Pièces n°s 156, 157]**

163. Lettre datée du 5 mai 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la résolution sur la situation au Kosovo-Metohija et la position du peuple serbe et des membres des autres communautés non albanaises (S/2001/443 du 7 mai 2001) **[Pièce n° 158]**

164. Lettre datée du 5 juin 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/563 du 6 juin 2001) **[Pièce n° 159]**

165. Règlement n° 2001/19 relatif au gouvernement des institutions provisoires du Gouvernement autonome du Kosovo (UNMIK/REG/2001/19 du 13 septembre 2001) **[Pièce n° 160]**

166. Règlement n° 2002/12 portant création de l'Agence fiduciaire du Kosovo (UNMIK/REG/2002/12 du 13 juin 2002) **[Pièce n° 161]**

167. Règlement n° 2004/4 portant promulgation de la loi du cadastre adoptée par l'Assemblée du Kosovo (UNMIK/REG/2004/4 du 18 février 2004) **[Pièce n° 162]**

168. Règlement n° 2004/25 portant promulgation de la loi sur l'Académie des sciences et des arts du Kosovo adoptée par l'Assemblée du Kosovo (UNMIK/REG/2004/25 du 28 juillet 2004) **[Pièce n° 163]**

169. Règlement n° 2004/30 portant promulgation de la loi sur les accords financiers internationaux adoptée par l'Assemblée du Kosovo (UNMIK/REG/2004/30 du 9 août 2004) **[Pièce n° 164]**

170. Règlement n° 2005/21 portant promulgation de la loi sur les registres de l'état civil adoptée par l'Assemblée du Kosovo (UNMIK/REG/2005/21 du 7 mai 2005) **[Pièce n° 165]**

171. Règlement n° 2006/12 portant création du Comité consultatif des droits de l'homme (UNMIK/REG/2006/12 du 23 mars 2006) **[Pièce n° 166]**

172. Règlement n° 2008/25 portant promulgation de la loi modifiant et complétant la loi sur les registres de l'état civil adoptée par l'Assemblée du Kosovo (UNMIK/REG/2008/25 du 16 mai 2008) **[Pièce n° 167]**

G. Accords internationaux conclus par la MINUK au nom du Kosovo et autres documents

173. On trouvera dans la présente section un choix d'instruments internationaux, bilatéraux et multilatéraux, conclus par la MINUK au nom du Kosovo, une note verbale du Bureau des affaires juridiques expliquant le pouvoir de la Mission de conclure des traités (limité au temps strictement nécessaire pour assurer l'administration du territoire) et des communications officielles à ce sujet adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République fédérale de Yougoslavie, et par la suite, de la République de Serbie-et-Monténégro, auprès de l'Organisation des Nations Unies. Ils offrent une bonne illustration des pouvoirs exercés par la MINUK dans le domaine des relations extérieures, en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. On y trouvera également un accord sur la délimitation de la frontière entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République fédérale de Yougoslavie, et des documents s'y rapportant.

174. Note verbale datée du 12 mars 2004, adressée à la Mission permanente de l'Allemagne par le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques de l'ONU concernant le pouvoir de la MINUK de conclure des traités. **[Pièce n° 168]**

175. Mémoire d'accord entre la MINUK et la République fédérale d'Allemagne, signé à Berlin le 17 novembre 1999 (peut être consulté auprès du Bureau des affaires juridiques de l'ONU). **[Pièce n° 169]**

176. Mémoire d'accord entre la MINUK et la Suisse signé à Pristina, le 6 avril 2000 (peut être consulté auprès du Bureau des affaires juridiques de l'ONU). [Pièce n° 170]

177. Document commun de la Mission des Nations Unies au Kosovo et de la République fédérale de Yougoslavie, Belgrade, 5 novembre 2001 (peut être consulté auprès du Bureau des affaires juridiques de l'ONU). [Pièce n° 171]

178. Déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2001/34 du 9 novembre 2001) [Pièce n° 172]

179. Lettre datée du 6 novembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/1051 du 6 novembre 2001) [Pièce n° 173]

180. Lettre datée du 18 mai 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Serbie-et-Monténégro auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2005/329 du 20 mai 2005) [Pièce n° 174]

181. Traité instituant la Communauté de l'énergie du 25 octobre 2005, contenant en annexes la Déclaration signée par le Représentant spécial du Secrétaire général, le 4 octobre 2005, concernant les dispositions relatives à la signature du Traité par la MINUK et la Déclaration prononcée par la délégation serbe lors de la cérémonie de signature du Traité, le 25 octobre 2005 (peut être consulté auprès du Bureau des affaires juridiques de l'ONU). [Pièce n° 175]

182. Lettre datée du 15 mars 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant l'Accord de démarcation de la frontière entre la République de Macédoine et la République fédérale de Yougoslavie (A/56/60-S/2001/234 du 16 mars 2001) [Pièce n° 176]

183. Déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2001/7 du 12 mars 2001) [Pièce n° 177]

184. Résolution de l'Assemblée du Kosovo, Commission du cadre judiciaire, législatif et constitutionnel pour les affaires, Commission de la coopération internationale, en date du 23 mai 2002 [Pièce n° 178]

185. « Décision » prise par le Représentant spécial du Secrétaire général concernant la « résolution relative à la protection de l'intégrité territoriale du Kosovo » du 23 mai 2002 [Pièce n° 179]

186. Lettre datée du 31 mai 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la « Déclaration sur la situation à la partie de la frontière nord de la République de Macédoine avec la République fédérale de Yougoslavie » (S/2002/609 du 31 mai 2002) [Pièce n° 180]

187. Lettre datée du 3 juin 2002, adressée au Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine par le Secrétaire général (peut être consulté auprès du Bureau des affaires juridiques de l'ONU). [Pièce n° 181]

188. Lettre datée du 23 mai 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/574 du 23 mai 2002) [Pièce n° 182]

189. Lettre datée du 24 mai 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/585 du 28 mai 2002) [Pièce n° 183]

H. Décisions prises par les institutions du Kosovo

190. On trouvera ci-après des documents concernant les tentatives faites par les institutions politiques du Kosovo en 2002 et 2003 pour déclarer l'indépendance, ainsi que la déclaration d'indépendance prononcée par l'Assemblée du Kosovo, le 17 février, ainsi que des documents portant sur les décisions prises par la MINUK à cet égard.

191. Lettre datée du 22 mai 2002, adressée au Président de l'Assemblée du Kosovo par le Représentant spécial du Secrétaire général (peut être consulté auprès du Bureau des affaires juridiques de l'ONU). [Pièce n° 184]

192. Lettre datée du 6 novembre 2002, adressée au Président de l'Assemblée du Kosovo par le Représentant spécial du Secrétaire général; résolution de l'Assemblée du Kosovo en date du 7 novembre 2002, « Déclaration » prononcée par le Représentant spécial du Secrétaire général, le 7 novembre 2002 (peut être consulté auprès du Bureau des affaires juridiques de l'ONU). [Pièces n°s 185, 186, 187]

193. Déclaration sur le Kosovo – Un État souverain et indépendant, projet de déclaration de l'Assemblée du Kosovo, 3 février 2003 (peut être consulté auprès du Bureau des affaires juridiques de l'ONU). [Pièce n° 188]

194. Lettre datée du 7 février 2003, adressée au Président de l'Assemblée du Kosovo par le Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général (peut être consulté auprès du Bureau des affaires juridiques de l'ONU). [Pièce n° 189]

195. Déclaration commune prononcée par l'Assemblée du Kosovo, le 13 février 2003 (peut être consulté auprès du Bureau des affaires juridiques de l'ONU). [Pièce n° 190]

196. Déclaration prononcée par l'Assemblée nationale de la République de Serbie sur le Kosovo-Metohija, le 27 août 2003 (peut être consulté auprès du Bureau des affaires juridiques de l'ONU). [Pièce n° 191]

197. Proclamation de l'indépendance du Kosovo par l'Assemblée du Kosovo, le 17 février 2008 (peut être consulté auprès du Bureau des affaires juridiques de l'ONU). [Pièce n° 192]

I. Processus de détermination du statut futur du Kosovo

198. On trouvera dans la présente section les documents de l'Organisation des Nations Unies consacrés aux faits politiques survenus dans le processus de détermination du statut futur du Kosovo, dont les lettres portant nomination de Kai Eide, Envoyé spécial du Secrétaire général chargé d'effectuer un examen global de la situation au Kosovo, puis de Martti Ahtisaari, Envoyé spécial chargé de diriger le processus sur le statut futur du Kosovo, et les rapports qu'ils ont établis. On y trouvera également les communications adressées à l'ONU par la Serbie au sujet du processus, le rapport de la mission du Conseil de sécurité sur la question du Kosovo,

ainsi que le rapport de la Troïka pour le Kosovo constituée de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie.

199. Lettre datée du 7 octobre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, comportant en annexe le rapport de son Envoyé spécial, Kai Eide, intitulé « Examen global de la situation au Kosovo » (S/2005/635 du 7 octobre 2005) **[Pièce n° 193]**

200. Lettre datée du 4 mai 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Serbie-et-Monténégro auprès de l'Organisation des Nations Unies, comportant en annexe la décision sur l'adoption du Plan pour la solution politique de la situation actuelle au Kosovo-Metohija, adoptée par l'Assemblée nationale de la République de Serbie le 29 avril 2004 (S/2004/352 du 4 mai 2004) **[Pièce n° 194]**

201. Déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2005/51 du 24 octobre 2005) **[Pièce n° 195]**

202. Lettre datée du 31 octobre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, informant de la nomination de Martti Ahtisaari, Envoyé spécial chargé de diriger le processus sur le statut futur du Kosovo, et d'Albert Rohan, adjoint de ce dernier (S/2005/708 du 10 novembre 2005). **[Pièce n° 196]**

203. Lettre datée du 10 novembre 2005, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité se félicitant de l'intention du Secrétaire général de nommer Martti Ahtisaari et Albert Rohan, et comportant en annexe les Principes directeurs établis par le Groupe de contact en vue d'un règlement du statut du Kosovo (S/2005/709 du 10 novembre 2005) **[Pièce n° 197]**

204. Lettre de nomination, datée du 14 novembre 2005, adressée à Martti Ahtisaari par le Secrétaire général et comportant en annexe son mandat (peut être consulté auprès du Bureau des affaires juridiques de l'ONU). **[Pièce n° 198]**

205. Déclaration du Représentant spécial du Secrétaire général sur la résolution adoptée par l'Assemblée du Kosovo, Communiqué de presse de la MINUK (UNMIK/PR/1445 du 17 novembre 2005) **[Pièce n° 199]**

206. Résolution, adoptée le 17 novembre 2005 par l'Assemblée du Kosovo, reconfirmant la volonté politique du peuple kosovar en faveur d'un État du Kosovo indépendant et souverain (peut être consulté auprès du Bureau des affaires juridiques de l'ONU). **[Pièce n° 200]**

207. Lettre datée du 3 janvier 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies, comportant en annexe une lettre adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre de la République de Serbie (A/61/688-S/2007/2 du 5 janvier 2007) **[Pièce n° 201]**

208. Lettre datée du 17 février 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies, comportant en annexe une lettre adressée au Secrétaire général par le Président de la République de Serbie (A/62/703-S/2008/111 du 19 février 2008) **[Pièce n° 202]**

209. Lettre datée du 26 mars 2007, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité, transmettant le rapport de l'Envoyé spécial du Secrétaire général sur le statut futur du Kosovo (S/2007/168 du 26 mars 2007) **[Pièce n° 203]**

210. Lettre datée du 26 mars 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, Additif, Proposition globale de règlement portant statut du Kosovo (S/2007/168/Add.1 du 26 mars 2007) [Pièce n° 204]

211. Lettre datée du 26 mars 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, Additif, Proposition globale de règlement portant statut du Kosovo : cartes (S/2007/168/Add.2 du 1^{er} juin 2007) [Pièce n° 205]

212. Lettre datée du 19 avril 2007, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/2007/220 du 20 avril 2007) [Pièce n° 206]

213. Rapport de la mission du Conseil de sécurité sur la question du Kosovo (S/2007/256 du 4 mai 2007) [Pièce n° 207]

214. Lettre datée du 25 mai 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies, comportant une lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, accompagnée d'un document intitulé « Initiative de la République de Serbie en faveur d'une nouvelle série de négociations sur le statut du Kosovo-Metohija » (A/61/927-S/2007/312 du 29 mai 2007) [Pièce n° 208]

215. Lettre datée du 10 décembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le rapport de la Troïka pour le Kosovo constituée de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie (S/2007/723 du 10 décembre 2007) [Pièce n° 209]

Partie III

Documents concernant des questions générales de droit international intéressant la demande

216. La présente partie contient des documents traitant de questions générales de droit international, telles que le droit des peuples à l'autodétermination, la sécession et le principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, d'un point de vue général ou dans le contexte particulier de l'ex-Yougoslavie. On y trouvera des instruments de droit international, universels ou régionaux, des résolutions de l'Assemblée générale et les « observations et recommandations générales » pertinentes de plusieurs organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme (à savoir le Comité des droits de l'homme et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale) qui font autorité s'agissant de l'interprétation des conventions. Les décisions des tribunaux internationaux et nationaux intéressant l'objet de la demande ne sont pas consignées dans le dossier car elles ressortent au domaine de la connaissance judiciaire de la Cour.

217. Sont exclues de la présente partie les résolutions que l'Assemblée générale a adoptées au sujet de tels ou tels territoires non autonomes pendant toute la période de la décolonisation. En sont également exclues toutes les résolutions de l'Assemblée adoptées chaque année au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux » (la première en date étant la résolution 2649 (XXV) du 30 novembre 1970 et la dernière la résolution

49/151 du 23 décembre 1994), de même que les résolutions adoptées, à partir de la trente-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination » (la première en date étant la résolution 36/10 du 28 octobre 1981 et la dernière la résolution 63/429 du 18 décembre 2008). L'Assemblée générale a adopté des résolutions au titre de ces deux points de l'ordre du jour de sa trente-sixième session à sa quarante-neuvième session. Ces résolutions traitent exclusivement de questions relatives à la domination coloniale, étrangère ou extérieure, à l'agression et l'occupation, aux droits des peuples autochtones et à l'utilisation de mercenaires.

218. Sont en outre exclus du dossier les rapports soumis par le Secrétaire général en application de ces résolutions, au titre de l'un ou l'autre des points de l'ordre du jour susmentionnés. Pour l'essentiel, ces rapports contiennent i) des informations communiquées par les gouvernements à la demande du Secrétaire général; ou ii) des résumés des séances de la Commission des droits de l'homme (Conseil des droits de l'homme) consacrées au point de l'ordre du jour relatif au droit des peuples à l'autodétermination et de débats sur telles ou telles questions, en l'occurrence la « situation en Palestine occupée », la « question du Sahara occidental » ou « l'utilisation de mercenaires ». Le premier rapport du Secrétaire général sur le droit des peuples à l'autodétermination a été présenté à la vingt-septième session de l'Assemblée générale (A/8775) et le dernier à sa soixante-troisième session (A/63/254 du 8 août 2008).

A. Instruments généraux de droit international (universels ou régionaux)

219. Charte des Nations Unies, 1945 [**Pièce n° 210**]

220. Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 1966 (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 999, p. 187) [**Pièce n° 211**]

221. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 1966 (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 993, p. 13) [**Pièce n° 212**]

222. Comité des droits de l'homme, Observation générale n° 12 : article 1 (Droit à l'autodétermination), Instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, volume I, Récapitulation des observations générales ou recommandations générales adoptées par les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (HRI/GEN/1/Rev.9 (vol. I) du 27 mai 2008, p. 213) [**Pièce n° 213**]

223. Comité des droits de l'homme, Observation générale n° 23 : article 27 (Droits des minorités), Instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, volume I, Récapitulation des observations générales ou recommandations générales adoptées par les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (HRI/GEN/1/Rev.9 (vol. I) du 27 mai 2008, p. 244) [**Pièce n° 214**]

224. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Recommandation générale XXI (48) concernant le droit à l'autodétermination, Instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, volume II, Récapitulation des observations générales ou recommandations générales adoptées par les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (HRI/GEN/1/Rev.9 (vol. II) du 27 mai 2008, p. 29) [**Pièce n° 215**]

225. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Décision 1 (55) sur le Kosovo (République fédérale de Yougoslavie); Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, cinquante-cinquième session (2-27 août 1999), *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 18* (A/54/18, p. 10) [**Pièce n° 216**]

226. Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe : Acte final, Helsinki 1975 (site Web de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, http://www.osce.org/documents/mcs/1975/08/4044_fr.pdf) [**Pièce n° 217**]

227. Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe : Document de clôture de la réunion de Vienne 1986 des représentants des États ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue conformément aux dispositions de l'acte final relatives aux suites de la Conférence (site Web de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, http://www.osce.org/documents/mcs/1975/08/4044_fr.pdf) [**Pièce n° 218**]

228. Charte de Paris pour une nouvelle Europe, 1990 (RGDIP, vol. 95 (1991), p. 294) [**Pièce n° 219**]

229. Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, 1981 (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1520, p. 268) [**Pièce n° 220**]

230. Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, 1995 (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2151, p. 255) [**Pièce n° 221**]

231. Déclaration et Programme d'action de Vienne, 1993, Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Vienne, 14-25 juin 1993 (A/CONF.157/23 du 12 juillet 1993) [**Pièce n° 222**]

B. Résolutions de l'Assemblée générale

232. On trouvera dans la présente section une liste de résolutions générales pertinentes de l'Assemblée générale traitant divers aspects de la question de l'autodétermination et de l'intégrité territoriale des États, dans divers contextes.

233. Résolution 217 (III) de l'Assemblée générale du 10 décembre 1948 intitulée « Déclaration universelle des droits de l'homme » [**Pièce n° 223**]

234. Résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1960 intitulée « Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux » [**Pièce n° 224**]

235. Résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale du 15 décembre 1960 (annexe) intitulée « Principes qui doivent guider les États Membres pour déterminer si l'obligation de communiquer des renseignements, prévue à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, leur est applicable ou non » [**Pièce n° 225**]

236. Résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale du 24 octobre 1970 intitulée « Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies » [**Pièce n° 226**]

237. Résolution 47/135 de l'Assemblée générale du 18 décembre 1992 intitulée « Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou

ethniques, religieuses et linguistiques » (A/RES/47/135 du 18 décembre 1992) **[Pièce n° 227]**

238. Résolution 50/6 de l'Assemblée générale du 24 octobre 1995 intitulée « Déclaration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies » (A/RES/50/6 du 24 octobre 1995) **[Pièce n° 228]**

239. Résolution 55/2 de l'Assemblée générale du 18 septembre 2000 intitulée « Déclaration du Millénaire » (A/RES/55/2 du 18 septembre 2000) **[Pièce n° 229]**

240. Résolution 60/1 de l'Assemblée générale du 16 septembre 2005 intitulée « Document final du Sommet mondial de 2005 » **[Pièce n° 230]**

241. Résolution 61/295 de l'Assemblée générale du 13 septembre 2007 intitulée « Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » (A/RES/61/295 du 20 octobre 2007) **[Pièce n° 231]**

C. Instruments régionaux concernant l'ex-Yougoslavie

242. Communauté européenne : Déclaration sur la Yougoslavie du 16 décembre 1991 et Déclaration sur les Lignes directrices sur la reconnaissance de nouveaux États en Europe orientale et en Union soviétique (A/46/804) **[Pièce n° 232]**

243. Avis n° 1 de la Commission d'arbitrage, Conférence pour la paix en Yougoslavie (29 novembre 1991) (RGDP XCVI 92, p. 264) **[Pièce n° 233]**

244. Avis n° 2 de la Commission d'arbitrage, Conférence pour la paix en Yougoslavie (11 janvier 1992) (RGDP XCVI 92, p. 266) **[Pièce n° 234]**

245. Avis n° 8 de la Commission d'arbitrage, Conférence pour la paix en Yougoslavie (4 juillet 1992) (RGDP XCVI 93, p. 588) **[Pièce n° 235]**